



Strasbourg, 24 octobre 2023

T-PVS(2023)24extrait

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU
NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

43^e réunion
Strasbourg, 27 novembre – 1^{er} décembre 2023

**Rapport d'étape 2023 de la mise en œuvre du Plan d'action
2021-2025 pour l'éradication de l'Érismature rousse dans le
Paléarctique occidental**

*Document établi par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Résumé

L'érismature rousse (*oxyura jamaicensis*) a été introduite en Europe, où cette espèce représente une menace importante pour l'érismature à tête blanche (*oxyura leucocephala*). Depuis les années 1990, la Convention de Berne promeut un Plan d'éradication de l'érismature rousse. La dernière version de ce plan prévoit l'extinction fonctionnelle de l'espèce en milieu naturel dans le Paléarctique occidental d'ici 2025, ainsi qu'une bonne connaissance et une réduction au maximum du risque d'introductions accidentelles de l'érismature rousse.

Un questionnaire a été transmis aux Parties contractantes en 2023 pour évaluer les progrès réalisés à l'aune du Plan d'éradication. Vingt-deux États parties y ont répondu. Des experts de pays où l'érismature rousse est présente se sont réunis pour examiner la situation en détail et identifier les besoins en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Il n'y aurait pas plus de 200 érismatures roux en Europe (110 aux Pays-Bas, 30 en France, 30 en Allemagne, 15 au Royaume-Uni et 10 en Belgique). Un seul spécimen a été repéré ailleurs. On compterait une trentaine de couples reproducteurs (environ cinq en France et au moins 22 aux Pays-Bas), sachant que ces estimations sont plutôt de nature spéculative. La reproduction occasionnelle dans d'autres pays semble désormais sporadique, avec pas plus d'un couple par pays et par an.

Des développements positifs notables ont été observés en matière de lutte. En particulier, les obstacles à la lutte contre l'érismature rousse aux Pays-Bas ont été surmontés et environ 90 spécimens y ont été éliminés, contre seulement 30 par an auparavant. En France, une nouvelle technique de piégeage a été mise au point avec succès, consistant en une cage flottante dans laquelle des leurres sont installés. Cette technique présente un fort potentiel d'utilisation en dehors de l'hiver (lorsque les oiseaux ne se rassemblent pas) et notamment sur les sites où le tir est problématique (en zone urbaine, par exemple). Le manque de mesures de lutte efficaces en Allemagne soulève des préoccupations évidentes. Bien que les oiseaux soient très éparpillés et qu'il y ait actuellement peu de reproduction dans le pays, des programmes de lutte efficaces doivent être mis en œuvre de toute urgence.

Un recensement des oiseaux en captivité a montré que les effectifs ont chuté de 85 % en France depuis 2014, avec seulement 16 spécimens restants en 2022. Cela étant, peu de progrès ont été accomplis ailleurs et l'absence persistante de données de base sur le nombre d'oiseaux en captivité dans certains pays est manifestement préoccupante, compte tenu de plusieurs cas connus et supposés de fuite dans la nature au cours des dernières années.

À mi-parcours de cette période de mise en œuvre du Plan, les progrès réalisés en vue de l'objectif d'extinction fonctionnelle de l'érismature rousse à l'état sauvage d'ici 2025 sont estimés comme suit :

- la Belgique et le Royaume-Uni sont proches de l'objectif fixé ;
- la France devrait à atteindre ce stade d'ici 2 à 3 ans et les Pays-Bas d'ici 4 à 5 ans avec la poursuite de leurs programmes actuels ;
- l'Allemagne pourrait y parvenir d'ici 3 à 4 ans, si un programme de lutte efficace peut être mis en place rapidement.

Les priorités nationales sont les suivantes :

- Belgique – poursuivre les mesures efficaces de lutte réactive mises en place ;
- France – poursuivre les mesures de lutte proactives mises en place pour réduire davantage la population ;
- Allemagne – mobiliser les activités de lutte : veiller à ce que la nécessité d'une lutte soit reconnue au niveau de l'État ; veiller à ce que les autorités connaissent les pratiques et les solutions permettant de relever les défis habituels en matière de lutte ; clarifier la situation concernant les oiseaux en captivité et mieux connaître le risque de fuite ;
- Pays-Bas – poursuivre la lutte proactive intensifiée récemment en Hollande-Septentrionale et en Hollande-Méridionale et déployer la lutte dans les zones où il y a encore beaucoup d'oiseaux pour que le nombre d'oiseaux éliminés soit supérieur ou égal au pic d'effectif hivernal ; clarifier la situation concernant les oiseaux en captivité et mieux connaître le risque de fuite ;
- Royaume-Uni – maintenir les mesures efficaces de lutte réactive mises en place.

Plusieurs autres recommandations visant à améliorer la lutte dans différents pays à titre individuel, mais aussi à titre collectif dans les principaux pays concernés, sont suggérées.

1. Introduction

L'érismature rousse (*oxyura jamaicensis*) est originaire d'Amérique du Nord. Après des fuites d'oiseaux en captivité au Royaume-Uni dans les années 1940, une importante population s'est établie dans la nature et s'est progressivement étendue à plusieurs régions d'Europe, devenant ainsi l'une des plus grandes menaces pour l'érismature à tête blanche (*oxyura leucocephala*), espèce menacée à l'échelle mondiale à la fois par croisement et par concurrence (Green et Hughes, 1996).

Dans les années 1990, le Conseil de l'Europe a commandé une étude et un Plan d'action pour l'éradication de l'érismature rousse dans le cadre de la Convention de Berne (Hughes et al 1999). Ce plan a été révisé à intervalles réguliers.

Objectifs et actions d'éradication pour les Parties contractantes

Le dernier Plan d'éradication, qui couvre la période 2021-2025 (Cranswick & Hall 2020), énonce une série de résultats assortis d'objectifs et d'actions pour les Parties contractantes, réparties dans différents groupes :

- Groupe 3 – Parties contractantes avec des érismatures rousses reproductrices et/ou nombreuses (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni) ;
- Groupe 2 – Parties contractantes significativement exposées à l'arrivée d'érismatures rousses de pays du Groupe 3 (Autriche, République tchèque, Danemark, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Espagne, Slovaquie, Suède, Suisse) ;
- Groupe 1 – toutes les autres Parties contractantes du Paléarctique occidental.

Concernant l'érismature rousse dans la nature

Résultat :

- Extinction fonctionnelle dans la nature dans le Paléarctique occidental à l'horizon 2025.

Objectifs :

- Pays du Groupe 3 : mener une lutte active pour réduire la population d'érismatures rousses dans les Parties contractantes et parvenir à l'extinction fonctionnelle d'ici 2025.
- Pays du Groupe 2 : assurer une lutte réactive rapide pour éliminer toute érismature rousse du territoire des Parties contractantes.

Actions pour toutes les Parties contractantes :

- Assurer un suivi annuel de la situation et de la répartition de l'érismature rousse dans la nature.
- Consentir des moyens suffisants à la surveillance effective du nombre d'érismatures rousses dans la nature.
- Assurer les moyens suffisants pour atteindre les objectifs nationaux de lutte.
- Identifier et résoudre rapidement tout problème pouvant retarder ou entraver les mesures nationales de lutte (accès aux sites, perception du public, par exemple).

Concernant l'érismature rousse en captivité

Résultat :

- Le risque d'introductions accidentelles d'érismatures rousses dans le Paléarctique occidental est connu et réduit au maximum.

Objectifs :

- Le nombre d'érismatures rousses captives est connu dès 2022.
- Les risques d'introduction accidentelle sont évalués dès 2024.

- Aucune nouvelle introduction d'érismature rousse ne se produit.

Actions :

- Empêcher l'importation, la vente et la reproduction d'érismatures rousses captives.
- Identifier le nombre de spécimens, ainsi que les détenteurs de toutes les érismatures rousses.
- Évaluer le risque de libération dans la nature (par exemple, en raison de mesures de sécurité insuffisantes).
- Identifier et appliquer des mesures d'atténuation des principaux risques de fuite (par exemple, veiller à la sécurité des installations auxquelles les propriétaires pourraient confier leurs spécimens).

Concernant la gestion adaptative et la coordination internationale

Résultats :

- L'état d'avancement de la réalisation du Plan et de ses objectifs fait l'objet d'une évaluation régulière et d'une gestion adaptative.
- Les Parties contractantes coordonnent leurs activités afin d'atteindre collectivement les résultats et les objectifs du Plan dans les délais et pour un coût limité.
- Le Plan est actualisé en 2025.

Actions pour toutes les Parties contractantes :

- Soumettre tous les ans à la Convention un rapport –
 - concernant les érismatures rousses sauvages : sur le statut des spécimens non-reproducteurs et reproducteurs, sur les progrès réalisés et la probabilité d'atteindre les objectifs nationaux de lutte, sur les problèmes auxquels se heurte la poursuite des objectifs et sur les solutions identifiées pour remédier aux problèmes ;
 - concernant les érismatures rousses captives : sur le statut des oiseaux en captivité ; sur une estimation du risque de nouvelles introductions.

Actions pour les Parties contractantes du Groupe 3 :

- Les experts (au minimum de toutes les Parties contractantes du Groupe 3) se réunissent pour mesurer les progrès à la lumière des objectifs de lutte, identifier ce qui entrave la lutte, adopter des solutions et présenter un rapport annuel à la Convention.

2. Évaluation des progrès

Pour évaluer les progrès réalisés à l'aune du Plan d'éradication 2021-2025, un questionnaire a été envoyé à toutes les Parties contractantes au début de l'été 2023 comprenant des questions à choix multiples notamment sur les progrès réalisés et demandant des données sur le nombre d'oiseaux dans la nature et en captivité et sur le nombre d'oiseaux éliminés. Une série distincte de questions a été posée aux pays du Groupe 3 (annexe 4) et une série de questions plus courte aux pays des Groupes 1 et 2 (annexe 5).

Des réponses ont été reçues des 22 pays suivants :

- Groupe 3 – Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni ;
- Groupe 2 – République tchèque, Danemark, Hongrie, Norvège, Pologne, Espagne, Suède ;
- Groupe 1 – Albanie, Andorre, Croatie, Chypre, Grèce, Liechtenstein, Malte, Monaco, Monténégro (questionnaire non rempli, résultats communiqués par e-mail), Slovénie.

Une réunion des pays du Groupe 3 a eu lieu en juin 2023, à laquelle ont participé des experts techniques de Belgique, de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, afin d'examiner les progrès et les problématiques plus en détail dans ces pays jouant un rôle clé.

[...]

6. Conclusions et besoins

Situation dans la nature

Il n'y aurait pas plus de 200 érismatrices rousses en Europe (110 aux Pays-Bas, 30 en France, 30 en Allemagne, 15 au Royaume-Uni et 10 en Belgique). Un seul spécimen a été observé dans un pays du Groupe 2 (Danemark) et aucun dans les pays du Groupe 1. Même en tenant compte d'oiseaux qui ont sans doute échappé au recensement, il semble raisonnable de supposer que le nombre total de spécimens en dehors des principaux pays est inférieur à dix. De plus, étant donné que ces oiseaux viennent probablement de pays du Groupe 3, l'ajout à l'effectif total européen est probablement proche de zéro.

L'effectif total oscille autour de 200 individus depuis plusieurs hivers successifs, en raison notamment de la qualité variable de certaines estimations antérieures et de mouvements régionaux ayant probablement entraîné une confusion. La dernière estimation serait la plus précise à ce jour et semble raisonnablement fiable. Compte tenu du changement radical des efforts de lutte aux Pays-Bas depuis l'hiver 2022-2023, l'effectif réel pourrait maintenant être plus proche de 150 et devrait diminuer régulièrement dans les prochaines années.

Il y aurait une trentaine de couples reproducteurs (environ cinq en France et au moins 22 aux Pays-Bas), sachant que ces estimations sont plutôt de nature spéculative. La reproduction occasionnelle dans d'autres pays semble désormais sporadique, avec pas plus d'un couple par pays et par an. Le chiffre de trente couples pourrait être une sous-estimation, si l'on considère qu'il y a 200 individus en hiver et que la moitié des oiseaux éliminés en France sont des juvéniles (19 juvéniles contre 18 adultes). Il est clair que la population pourrait augmenter rapidement si l'on ne maintient pas les efforts ciblés de lutte.

Mesures de lutte

Des évolutions positives notables ont été observées l'année dernière. En particulier, les obstacles importants à la lutte aux Pays-Bas ont été surmontés, ce qui a permis une forte augmentation du nombre d'individus éliminés (d'une trentaine à 90 par an). Ce nombre doit être encore plus élevé, car d'après l'expérience d'autres pays, le nombre d'animaux abattus chaque année doit être au moins égal au pic d'effectif hivernal pour entraîner un déclin substantiel ; cela devrait être maintenant réalisable. En France, la lutte a été très efficace ces dernières années, mais reste difficile compte tenu de la taille du site d'hivernage principal et du fait que les oiseaux se trouvent à distance. Une nouvelle technique de piégeage s'est avérée efficace, au moyen de leurres placés dans une cage flottante. Cette technique présente un fort potentiel d'utilisation en dehors de l'hiver (lorsque les oiseaux ne se rassemblent pas) sur une variété de sites et notamment sur les sites où le tir est problématique (par exemple, en zone urbaine).

Un programme de lutte réactive est en place au Royaume-Uni depuis de nombreuses années, ce qui maintient la population à un faible niveau. La lutte est toutefois difficile, car les oiseaux restants sont mobiles ; ils sont donc rarement vus et ne restent souvent que brièvement sur un site donné. Des autorisations d'accès et de tir pourront être obtenues à l'avance pour les sites connus pour être fréquentés par les oiseaux, afin de ne pas perdre de temps lorsqu'un oiseau est repéré et pour éviter qu'il ne se déplace le temps d'accomplir les démarches.

Le manque d'efforts de lutte à la fois concertée, efficace et à grande échelle en Allemagne est particulièrement préoccupant. Il est essentiel de veiller à ce que chaque Land assume ses responsabilités et soit aidé à surmonter les difficultés techniques et politiques. Ces questions ne sont pas nouvelles et ont été traitées avec succès par tous les autres pays du Groupe 3. Alors que les oiseaux semblent largement éparpillés en Allemagne et qu'il y a actuellement peu de reproduction, il est urgent de mettre en place des programmes de lutte efficaces pour prévenir l'accroissement potentiel évident de la population d'érismatrices dans le pays.

Oiseaux en captivité

Des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années pour réduire le nombre d'oiseaux en captivité en France. Un recensement effectué en 2022 a permis de recenser seulement 16 oiseaux sur sept sites, soit une diminution de 85 % depuis 2014. Au vu de ces chiffres, la population en captivité n'est plus considérée comme une menace.

Au cours des dernières années, des fuites d'oiseaux ont été signalées et plusieurs cas de fuite ont été suspectés. Il est de toute évidence nécessaire de mieux gérer ce risque. L'absence persistante de données de base sur le nombre d'oiseaux en captivité dans certains pays est manifestement préoccupante.

Progrès en vue de la réalisation des objectifs et besoins prioritaires

Le Plan prévoit comme résultat l'extinction fonctionnelle de l'érismature rousse dans la nature d'ici 2025. À mi-parcours de la période actuelle de mise en œuvre, les progrès réalisés sont les suivants :

- le Royaume-Uni et la Belgique sont proches de l'objectif : les oiseaux sont très peu nombreux ; les différents spécimens sont isolés et très éparpillés, la reproduction est désormais rare et sporadique et les programmes de lutte réactive sont bien établis et fonctionnent efficacement ;
- la poursuite de la pratique et des mesures de lutte mises en place en France devrait permettre d'atteindre ce stade d'ici 2 à 3 ans ;
- les Pays-Bas ont mis en place les mesures nécessaires pour l'atteindre également, mais il reste à voir si cela peut être fait rapidement. L'expérience d'autres pays suggère qu'il faudra peut-être quatre à cinq ans de lutte proactive avant que la population n'atteigne de tels niveaux, même avec un effort de lutte intensif ;
- la situation en Allemagne donne à penser que le pays pourrait également être proche de l'objectif, puisque la population comprend principalement des individus largement éparpillés et que la reproduction n'a lieu que sporadiquement. Toutefois, la population est encore relativement importante et, surtout, compte tenu de l'absence de programme de lutte opérationnel et cohérent, on ne peut dire que le pays maîtrise activement la situation. Il faudra probablement attendre un an ou deux avant que le programme de lutte soit bien établi et peut-être encore un an ou deux avant que la population soit réduite au point d'être considérée comme éteinte de manière fonctionnelle.

Il importe de noter qu'un programme de lutte réactive sera toujours nécessaire dès lors que la population nationale aura atteint le niveau visé. Bien qu'il ne faille pour cela maintenir qu'un faible niveau d'effort, l'expérience du Royaume-Uni donne à penser que dix ans ou plus pourront être nécessaires pour que la population s'éteigne en raison à la fois de la lutte et de la mortalité naturelle.

Le Plan prévoit comme résultats pour les oiseaux en captivité une bonne connaissance et la réduction au maximum du risque d'introductions accidentelles d'érismatures rousses dans le Paléarctique occidental.

Les progrès réalisés en ce sens sont inégaux. La grande majorité des oiseaux captifs se trouvent dans les pays du Groupe 3. Lorsque la taille de la population captive est connue, les chiffres sont largement inférieurs aux estimations d'il y a cinq ans. Cependant, ces chiffres semblent souvent peu fiables et le risque de fuite persiste dans différents pays. La France a bien progressé pour réduire la population en captivité, en revanche, le manque d'informations de base sur les oiseaux captifs dans d'autres pays, notamment les Pays-Bas, est préoccupant. La législation de l'UE traitera de plus en plus de la question des oiseaux captifs, tandis que les fuites connues et suspectées des dernières années soulignent la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre l'objectif fixé.

Priorités nationales

Belgique

- Poursuivre les mesures efficaces de lutte réactive mises en place.

France

- Poursuivre les mesures de lutte proactive mises en place afin de réduire davantage la population.

Allemagne

- Mobiliser les activités de lutte : veiller à ce que la nécessité d'une lutte soit reconnue au niveau de l'État ; veiller à ce que les autorités connaissent les pratiques et les solutions permettant de relever les défis habituels en matière de lutte ;
- Clarifier la situation concernant les oiseaux en captivité et mieux connaître le risque de fuite.

Pays-Bas

- Poursuivre la lutte proactive intensifiée récemment en Hollande-Septentrionale et en Hollande-Méridionale et déployer la lutte dans les zones où les oiseaux sont encore nombreux pour que les effectifs éliminés soient supérieurs ou égaux au pic d'effectif hivernal ;
- clarifier la situation concernant les oiseaux en captivité et mieux connaître le risque de fuite.

Royaume-Uni

- Poursuivre les mesures efficaces de lutte réactive mises en place.

Besoins et recommandations supplémentaires

- Étudier la possibilité d'utiliser la méthode de piégeage mise au point en France sur les sites et durant les périodes de l'année où le tir est problématique ;
- Cibler l'élimination des femelles, dans la mesure du possible, en particulier lorsque de petits groupes sont visés ; cette approche présente également un intérêt lorsque la lutte entre en phase réactive et que le nombre d'oiseaux à l'échelle nationale est faible ;
- Partager les données entre régions adjacentes de pays voisins (notamment la France et la Belgique) où il y a régulièrement des mouvements transfrontaliers afin de rendre la lutte plus efficace ;
- Obtenir à l'avance des autorisations d'élimination sur les sites régulièrement fréquentés par l'érismature rousse pour permettre une intervention rapide lorsque des oiseaux sont repérés ;
- Fournir du matériel génétique d'oiseaux éliminés pour contribuer à l'étude visant à déterminer l'origine de l'afflux d'oiseaux en France pendant l'hiver 2021-2022 ;
- Organiser un atelier en Allemagne afin que les autorités nationales puissent profiter de l'expérience et des bonnes pratiques d'autres pays et ainsi surmonter les difficultés de la lutte et mobiliser un programme national cohérent et coordonné.

L'équipe française du programme Life de l'UE a demandé que le programme en cours soit prolongé afin de poursuivre les opérations de lutte dans le pays. Cette demande intègre des propositions concernant la création d'un tableau de bord transfrontière européen servant à enregistrer les observations et les opérations d'abattage de l'érismature rousse, la tenue d'un atelier technique et d'une formation de terrain sur les mesures de lutte pour les pays se heurtant à des difficultés d'éradication ainsi que la production de courts documentaires présentant différentes techniques de lutte.

[...]